

Yaoundé, le 09 JAN 2026

26 - 001 /OAPI/DG/DGA/DC/SAL/CPM

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

1. L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) agissant au nom et pour son compte, exécute au titre de ses activités prévues dans son budget pour l'année 2026, un programme de passation des marchés publics.
2. Les acquisitions, par voie d'appel publics à la concurrence (Appel d'Offres Ouverts, Avis à Manifestation d'Intérêt) concernent les domaines suivants :

a. Fournitures :

- i. Acquisition de logiciels utilitaires.
- ii. Acquisition d'équipements :
 - Remplacement des équipements actifs du réseau ;
 - Aménagement de la salle serveur.
- iii. Acquisition de véhicule.
- iv. Acquisitions des groupes électrogènes.
- v. Acquisition d'onduleur.
- vi. Acquisition de matériel informatique :
 - Ordinateur de bureau ;
 - Ordinateur portable ;
 - Renouvellement des postes de travail ;
- vii. Acquisition de matériel de reprographie.
- viii. Acquisition de matériel de communication.
- ix. Acquisition des boîtes de rangement des salles d'archives.
- x. Acquisition de mobiliers :
 - Mobiliers de bureau ;
 - Equipement de salle de réunion.
- xi. Acquisition de fournitures de bureau :
 - Fournitures de reprographie et d'impression ;
 - Fournitures et consommables informatiques.

b. Travaux/ Construction/Réhabilitation :

- i. Études architecturales et d'ingénierie ;
- ii. Réhabilitation des Centres Nationaux de Documentation en Propriété Intellectuelle (CDPI) ;
- iii. Construction des CDPI.

c. Demande de cotations (Procédure SAL) :

- i. Réhabilitations des sites ;
 - ii. Achat des produits d'entretien pour bureau et résidence ;
 - iii. Achat des boissons et nécessaires café ;
 - iv. Achat de fournitures électriques et de plomberie ;
 - v. Achat de petit matériel et outillage de bureau ;
 - vi. Traduction de documents ;
 - vii. Reprographie et impression ;
 - viii. Entretien et réparation matériel-mobilier de bureau, matériel de transport, matériel-mobilier de logement ;
 - ix. Maintenance immeuble, résidence, matériel informatique, matériel de reprographie ;
 - x. Maintenance installations générales ;
 - xi. Vêtement de travail et pagnes OAPI ;
 - xii. Prestations diverses.
3. Les avis spécifiques de passation de marchés seront publiés, à compter du mois de janvier 2026 sur le site de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle : www.oapi.int
4. Les marchés seront passés conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle.
5. Les soumissionnaires potentiels suivants :
- a. Fournisseurs de biens, d'équipements et de services ;
 - b. Prestataires de services intellectuels (consultants),
 - c. Entrepreneurs.
- Qualifiés et satisfaisants aux critères d'éligibilité et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité, sont priés de manifester leur intérêt à la Direction Générale de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle en envoyant leur dossier de candidature ou manifestation d'intérêt spontanée comportant leurs références, à l'adresse ci-après :
- OAPI, Place de la Préfecture, BP : 887 Yaoundé – CAMEROUN, Tel : (237) 222 20 57 00**, au bureau du courrier du lundi au vendredi de 9h00 à 15h30 ou par voie électronique : ccm@oapi.int
6. Toutes demandes de renseignements complémentaires devront être envoyées à la Direction Générale de l'OAPI à l'adresse susmentionnée.



LE DIRECTEUR GENERAL

Denis L. BOHOUSSOU